

Les chasseurs de grives montent au créneau

22/11/05
Dauphiné

ALPES DE HAUTE-PROVENCE. L'association de défense des chasses traditionnelles à la grive demande au ministre de l'Ecologie et du Développement durable de reculer la date de fermeture de la chasse au 20 février



Maurice Joyant place délicatement les appelants autour du poste de chasse. A droite, Maurice Paul habite Saint-Etienne-les-Orgues et chasse la grive depuis qu'il a 14 ans.

Photos Jean-François MUTZIG

Les chasseurs à la grive du département regroupés au sein d'une jeune association se mobilisent pour faire front au nouvel arrêté tombé mercredi dernier et qui interdit la chasse après le 10 février.

"Nous voulons que le ministre revienne sur sa décision et nous lui demandons de bien vouloir nous recevoir le mercredi 2 février à Paris avec les responsables de la fédération régionale et des instances départementales", annonce Maurice Joyant le nouveau président de l'association élu en début de semaine.

L'association de défense des chasses traditionnelles à la grive dans le département des Alpes de Haute-Provence (ADCTG 04), a été créée en 2003 sous l'impulsion de quelques passionnés, dont Félix Moroso conseiller général délégué à la culture et maire de Cruis.

Elle compte aujourd'hui plus de 450 membres répartis sur l'ensemble du département et œuvre pour le maintien des chasses traditionnelles.

"Nous voulons être présents et rassembler pour mieux préserver le patrimoine cynégétique transmis par nos ancêtres. Il s'agit aussi de diffuser les informations auprès des adhérents des sociétés de chasse", explique Maurice Joyant.

La chasse à la grive remonte aux temps les plus anciens, à la Grèce antique. C'est une tradition bien ancrée sur le pourtour méditerranéen. On estime qu'environ 2000 chasseurs pratiquent cette technique de chasse (gluaux et appelants) dans les Alpes de Haute-Provence sur les 10 000 chasseurs recensés.

C'est un mode de chasse très spécifique auquel les adeptes sont très attachés.

Pour cela, les membres de l'association ont voulu conforter leur sérieux et leur crédibilité en s'appuyant sur des études et des recherches sérieuses effectuées par l'Institut Méditerranéen du Patrimoine Cynégétique et Faunistique.

"Les scientifiques sont formels, comptage à l'appui, ils ont prouvé que les populations de grives ne sont pas en danger. Nous nous

sommes proposés d'aider au comptage des colonies en mettant en place avec le fé-

dération 04, des postes de comptage sur la plateau de Valensole, sur la montagne de Lure et peut être même à Seynes-les-Alpes, de manière à quadriller le département", ajoute Maurice Joyant.

Historiquement, la chasse à la grive se terminait le 28 février. Le dernier arrêté sorti le 19 janvier annonce la fermeture programmée au 10 février.

"Dans notre département, il est possible de chasser jusqu'au 20 février. Dans un récent courrier que nous avons adressé à Serge Lepeltier ministre de l'Ecologie et du Développement Durable, nous lui demandons de bien vouloir repousser et de régionaliser la date de fermeture comme cela existe pour l'ouverture générale de la chasse" poursuit le président de l'association.

Les chasseurs à la grive annoncent que des actions seront conduites leurs revendications ne sont entendues.

Jean-François MUTZIG



5 espèces sont chassées dans le département

La grive Mauvis ou siffleuse. La grive musicienne ou chiqueuse. La grive

Litorne appelée communément "chacha". La grive Draine. Le merle noir. ■